

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1707

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib, M. Jean-Christophe Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Reynier, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer,
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« l'année : « 2020 » est remplacée par l'année : « 2015 » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réglementation thermique a fait l'objet de nombreuses discussions parlementaires, de plusieurs rapport de l'OPECST ainsi que d'une large concertation menée par le ministère du logement. Elles ont abouti à un calendrier équilibré remis en cause en anticipant dès 2015 le changement d'exigence pour la construction neuve prévu initialement en 2020. Cette anticipation est néfaste.